



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 5 décembre 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

R 268-2005

Adoption du procès-verbal de la session du 14 novembre 2005

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la session régulière du Conseil tenue le 14 novembre 2005 soit adopté.

ADOPTÉ

R 269-2005

Adoption des comptes

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 253 507.45 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

270-2005

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2005.

R 271-2005

Nomination d'une responsable et d'une représentante à la bibliothèque municipale pour l'année 2006

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que madame Françoise Cormier soit la conseillère représentante et que madame Lise Fleury soit la responsable de la bibliothèque municipale de Crabtree, pour l'année 2006;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Centre Régional de services aux Bibliothèques Publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Déclaration du responsable d'une installation de distribution - autorisation de signature

Attendu l'entrée en vigueur le 15 juin 2005, des modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable;

Attendu que l'article 10.1 dudit Règlement impose désormais à tout responsable d'un système de distribution d'eau potable alimentant plus de 20 personnes de transmettre au ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs, une déclaration contenant les renseignements figurant à l'annexe 3 du règlement, et ce, avant le 1^{er} décembre 2005;

Attendu que le ministère nous a transmis deux (2) déclarations, soit pour la station de traitement d'eau potable et pour le parc du Moulin-Fisk;

Attendu qu'il y a lieu de mandater le directeur des services techniques, monsieur Pierre Rondeau, pour signer lesdites déclarations;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'autoriser monsieur Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité, les deux (2) déclarations relatives aux systèmes de distribution d'eau potable de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

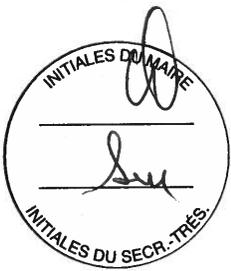
Monsieur André Picard déclare qu'il a un intérêt dans le sujet qui suit, alors il se retire de l'assemblée.

R 273-2005

Attestation de conformité à la réglementation municipale

Attendu que la compagnie GSI Environnement demande à notre municipalité une attestation de conformité à la réglementation municipale pour l'entreposage de biosolides papetiers;

Attendu que cet entreposage se ferait dans une structure de béton existante et étanche (ancienne fosse à fumier), d'une capacité de 1 500 m³; la structure étant située sur les lots de l'exploitation agricole Ferme Loucaran Senc, appartenant à André Picard et Louise Nadeau et localisée au 25, 4^e avenue;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que le projet déposé par GSI Environnement est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'émettre l'attestation de conformité à GSI Environnement pour le projet précité.

ADOPTÉ

Retour d'André Picard

R 274-2005

Quote-part de la municipalité au déficit 2005 de la Régie de Police de la région de Joliette

Attendu que la Régie de police de la région de Joliette a estimé un déficit de 1 130 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005;

Attendu que la Régie de police a réparti ledit déficit aux municipalités membres et que la quote-part de notre municipalité représente 47 573 \$;

Attendu que la Régie de police nous offre l'opportunité de prévoir cette somme au budget 2006 ou de la payer avant le 31 décembre 2005;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de payer notre quote-part au déficit 2005 de la Régie de police, lequel s'élève à 47 573 \$, le tout, à même notre budget pour l'année 2005;

Que les sommes nécessaires au paiement de cette facture soient puisées à même le surplus libre de la municipalité.

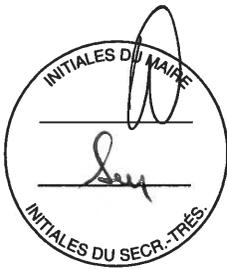
ADOPTÉ

R 275-2005

Plan de mise en œuvre local du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Joliette

Attendu que la MRC de Joliette doit obtenir de la part des municipalités locales, leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que notre directeur du service d'incendie a déposé à ce Conseil, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la municipalité de Crabtree;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que ce plan de mise en œuvre aura un impact financier important pour notre municipalité;

Attendu qu'une grande partie des incidences monétaires du plan de mise en œuvre, n'est pas connue à ce jour;

Attendu qu'il y a lieu de s'inquiéter sur notre capacité financière à pouvoir répondre seule aux exigences du schéma de couverture de risques;

Attendu qu'il y a lieu de demander à la MRC de Joliette de faire des représentations auprès des instances gouvernementales afin que des sommes soient allouées aux municipalités pour favoriser l'implantation des schémas de couverture de risques en sécurité incendie dans les municipalités locales;

Attendu que notre municipalité considère que le regroupement des services d'incendie de la région serait une solution à prioriser et faciliterait la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC de Joliette;

Attendu que malgré des impacts financiers inconnus et inquiétants, il y a lieu d'adopter ledit document par résolution et de le transmettre à la MRC de Joliette afin de lui permettre de l'intégrer à l'intérieur du schéma et de poursuivre sa démarche en vue de son adoption par le ministre;

Attendu que la municipalité aura toujours la possibilité de ne pas adhérer au schéma de couverture de risques lorsqu'il sera adopté si elle constate qu'elle n'a pas la capacité financière pour réaliser son plan de mise en œuvre;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De transmettre à la MRC de Joliette notre plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que déposé par le directeur, monsieur Sébastien Toustou.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Modification à la résolution R 251-2005 - demande
à la ministre des Affaires municipales -
acquisition d'un camion incendie sans demande de
soumission**

Attendu que la municipalité de Crabtree a adopté la résolution R 251-2005 lors de son assemblée du 14 novembre 2005 demandant à la ministre des Affaires municipales de nous autoriser à faire une offre pour l'acquisition d'un camion incendie usagé de la compagnie Métallurgie Magnola Inc., au prix de 116 003 \$ (plus les taxes applicables), sans procédure d'appel d'offres;

Attendu que la compagnie Métallurgie Magnola Inc. a revendu le camion incendie usagé à son concepteur, soit la compagnie Techno Feu;

Attendu que la compagnie Techno Feu remettra en vente ledit camion sous peu et que celui-ci est encore tout à fait intéressant pour notre municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution R 251-2005 pour tenir compte de ces nouveaux faits;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De modifier la résolution R 251-2005 de façon à demander à la ministre des Affaires municipales d'autoriser notre municipalité à faire une offre d'acquisition du camion incendie usagé prévu par ladite résolution R 251-2005, mais cette fois-ci de la compagnie Techno Feu, pour un montant n'excédant pas 135 000. \$ (plus les taxes applicables), et ce, sans procédure d'appel d'offres.

ADOPTÉ

R 277-2005

**Brunch amical de la municipalité de Saint-Paul
pour souligner le départ de certains élus**

Attendu que la municipalité de Saint-Paul organise le 11 décembre prochain un brunch amical soulignant le départ de Fernande Richard, Yves Héroux et Pierre Jetté qui quittaient officiellement la vie politique municipale le 14 octobre dernier;



N° de résolution
ou annotation

R 278-2005

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de faire l'achat de 4 billets à 25 \$ chacun pour notre participation à l'activité du 11 décembre prochain et d'y déléguer le maire et le directeur général.

ADOPTÉ

Demande de commandite de Opération Nez Rouge Lanaudière

Attendu que Opération Nez Rouge Lanaudière entame sa 21^{ième} édition qui se tiendra cette année du 3 au 31 décembre prochain;

Attendu que cette organisation sollicite notre collaboration sous la forme d'une commandite monétaire;

Attendu que ce sont les quatorze groupes scouts du District de Lanaudière qui bénéficieront des surplus monétaires réalisés par l'opération Nez rouge de Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu d'accorder une commandite de 100 \$ à Opération Nez Rouge Lanaudière pour l'année 2005.

ADOPTÉ

R 279-2005

Nomination du représentant et du substitut de la municipalité au Conseil d'administration du Transport Adapté Joliette Métropolitain

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de nommer monsieur André Picard représentant de la municipalité au Conseil d'administration du Transport Adapté Joliette Métropolitain et de nommer monsieur Jean Brousseau comme substitut.

ADOPTÉ

280-2005

Avis de motion - règlement de fermeture de rue

Monsieur André Picard donne Avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ordonnant la fermeture d'une partie de chemin face aux adresse civiques 1000 chemin Rivière-Rouge et 904, chemin Saint-Jacques.

281-2005

Avis de motion - règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice 2006

Monsieur Daniel Leblanc, donne Avis de Motion qu'à une prochain séance il sera présenté, pour approbation, un règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2006.



N° de résolution
ou annotation

Emprunt temporaire

Attendu que l'article 1093 du Code municipal précise que "toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine";

Attendu qu'en fin d'exercice financier, il est possible que des besoins d'emprunt temporaire soient nécessaires en attendant la perception des revenus de taxes pour l'année 2006;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à demander à la Caisse populaire de Joliette (Centre de service de Crabtree), un emprunt temporaire, pour un montant n'excédant pas 500 000 \$ afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes pour la période du 1^{er} décembre 2005 jusqu'au 30 mars 2006 et que les sommes soient versées au fur et à mesure des besoins.

ADOPTÉ

R 283-2005

Formation des Commissions du Conseil municipal

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que le Conseil municipal soit formé des commissions suivantes:

COMMISSION DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA FAMILLE

Françoise Cormier	Président
Mario Lasalle	Vice-président

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, DES FINANCES, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

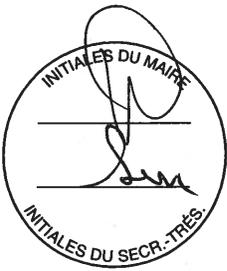
Daniel Leblanc	Président
Françoise Cormier	Vice-président

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT

André Picard	Président
Jean Brousseau	Vice-président

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Jean Brousseau	Président
Daniel Leblanc	Vice-président



N° de résolution
ou annotation

284-2005

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Gaétan Riopel
André Picard

Président
Vice-président

COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES

Mario Lasalle
Gaétan Riopel

Président
Vice-président

ADOPTÉ

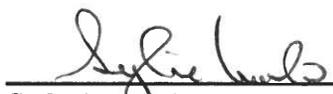
Résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2005-108

La secrétaire-trésorière fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt 2005-108 décrétant l'acquisition d'un camion incendie.

L'assemblée est ajournée au 19 décembre 2005 à 19H00.

L'assemblée est levée à 21:05 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-trés.